

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2005

**Délibération n°2005-27**

Date de convocation : 13/09/05  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Titulaires : 20  
Suppléants : 11  
Absents non remplacés : 3  
Voitants : 31

L'an deux mil cinq, le vingt neuf septembre à dix sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Sorgues, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

**ETAIENT PRESENTS :**

**TITULAIRES**

M. BOUILLLOT - M. ALLEMAND - M. BUIS - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. MAIGRE - M. BEL - M. DUPONT - M. ROUCH -  
M. FIDELE - M. ROCHEBONNE - M. MILON - M. FOURMENT  
M. STANZIONE - M. MOUREAU - M. GROS - M. MARGAILLAN - M. CHAMPÉL  
M. VERNET  
Mme DEPOISIER

**SUPPLEANTS**

M. LELEU - Mme BERARD - M. QUIOT - M. GLASBERG - M. BERTLOT - M. BANACHE  
M. BLANCO - Mme LAGET - M. PEREZ -  
M. BLATIERE - M. LEMOSSE

**ABSENT(S) NON REMPLACÉ(S) :**

M. GUEDES - M. FORIEL DESTETZET - M. STACHETTI  
Secrétaire de séance : M. FOURMENT

M. BOUILLLOT et M. ROUCHE arrivent après le vote de la délibération n°2005-19  
M. MOUREAU arrive après le vote de la délibération n°2005-21



**OBJET : Dérogation D2005-05 / Commune du Pontet / Extension de la Société Campbell France**

**Rapporteur : M. Christian RANDOULET**

Le Rapporteur expose :

La révision simplifiée engagée par délibération du Conseil Municipal de la commune du Pontet en date du 1<sup>er</sup> octobre 2004 concerne l'ouverture à l'urbanisation d'une zone ND de 1,7 ha afin de permettre à la société Campbell France de développer son activité agroalimentaire à proximité de son site actuel.

La présente demande porte sur un projet présentant un caractère d'intérêt général pour la commune en terme de maintien et de développement d'une activité existante et d'emplois ; il s'agit de permettre la réalisation d'un centre international de recherche et de développement en technologie aspetique ainsi que le développement de l'activité agroalimentaire internationale existante, implantée depuis plusieurs décennies sur le territoire communal.

Il a la particularité de concerner un terrain actuellement compris en site classé (Domaine de Roberty).

Aujourd'hui la société Campbell représente 325 emplois, dont 250 sur le site du Pontet.  
Le projet prévoit la création d'environ 25 emplois supplémentaires.

A ce titre, le conseil municipal de la commune du Pontet a saisi par délibération en date du 21 juin 2005 le Syndicat Mixte porteur du SCoT pour l'octroi d'une dérogation, conformément aux dispositions de l'article L. 122-2 du Code de l'Urbanisme.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

VU la procédure définie par la délibération n° 2004-08 du conseil syndical en date du 15 mars 2004,

VU l'avis du Comité technique réuni en date du 14 septembre 2005,

VU l'avis du Bureau en date du 12 septembre 2005

**CONSIDERANT** que le projet de la commune ne semble pas être de nature à porter atteinte à l'équilibre général du territoire, à l'environnement ni aux espaces agricoles.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- **DONNE** un avis favorable à la présente demande de dérogation n° 2005-05 concernant l'extension de la société Campbell sur la commune du Pontet.

Vote du Conseil :      POUR : 31  
                                  CONTRE : /  
                                  ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie  
d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la  
présente décision.  
Acte publié le :                      **11 OCT. 2005**

Pour extrait conforme  
Le Président

Alain MILON

